

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 Mars 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/03/06

Date de la convocation	24/02/ 2020
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 19	Pour : 25
Absente : 2	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt, et le cinq Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, GASPARD Chantal

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à MR VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr SEBASTIAN David
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr DUPONT Laurent

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-06-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,
Vu l'avis de la commission des Finances, Administration générale du 18 février 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan de l'année 2019 annexé à la présente délibération relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune en 2019,
- Informe que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-06-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020